

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Commune de GONCELIN (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21380181400012

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC LE TOUVET

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Budget communal (3)

ANNEE 2021



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	22
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	31
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	34
D2 - Arrêté et signatures	35

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT,

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 38181	Commune de GONCELIN Budget communal	BP 2021
----------------------------	---	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	41,85 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,66 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	98,21 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			ii
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 510 623,89	3 187 280,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 323 343,89
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 510 623,89	5 510 623,89
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 455 279,89	4 339 153,75
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 883 873,86	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 339 153,75	4 339 153,75
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	9 849 777,64	9 849 777,64

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 059 900,00	0,00	1 086 900,00	1 086 900,00	1 086 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 104 400,00	0,00	1 113 400,00	1 113 400,00	1 113 400,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
65	Autres charges de gestion courante	273 600,00	0,00	263 560,00	263 560,00	263 560,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 537 900,00	0,00	2 558 860,00	2 558 860,00	2 558 860,00
66	Charges financières	115 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 654 400,00	0,00	2 660 360,00	2 660 360,00	2 660 360,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 846 046,92		2 818 790,89	2 818 790,89	2 818 790,89
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	31 473,00		31 473,00	31 473,00	31 473,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 877 519,92		2 850 263,89	2 850 263,89	2 850 263,89
TOTAL		5 531 919,92	0,00	5 510 623,89	5 510 623,89	5 510 623,89

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 510 623,89

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	188 500,00	0,00	163 000,00	163 000,00	163 000,00
73	Impôts et taxes	2 320 433,00	0,00	2 261 679,00	2 261 679,00	2 261 679,00
74	Dotations et participations	487 406,00	0,00	569 601,00	569 601,00	569 601,00
75	Autres produits de gestion courante	203 000,00	0,00	188 000,00	188 000,00	188 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 201 339,00	0,00	3 187 280,00	3 187 280,00	3 187 280,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 203 939,00	0,00	3 187 280,00	3 187 280,00	3 187 280,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 203 939,00	0,00	3 187 280,00	3 187 280,00	3 187 280,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

2 323 343,89

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 510 623,89

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

2 850 263,89

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 827,92	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	376 400,00	0,00	782 000,00	782 000,00	782 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 524 040,00	0,00	2 278 279,89	2 278 279,89	2 278 279,89
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 930 267,92	0,00	3 130 279,89	3 130 279,89	3 130 279,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	310 000,00	0,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	310 000,00	0,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 240 267,92	0,00	3 455 279,89	3 455 279,89	3 455 279,89
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 240 267,92	0,00	3 455 279,89	3 455 279,89	3 455 279,89

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	883 873,86
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 339 153,75
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	217 400,00	0,00	461 500,00	461 500,00	461 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	217 400,00	0,00	461 500,00	461 500,00	461 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	145 348,00	0,00	143 516,00	143 516,00	143 516,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	400 833,60	0,00	883 873,86	883 873,86	883 873,86
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	546 181,60	0,00	1 027 389,86	1 027 389,86	1 027 389,86
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	763 581,60	0,00	1 488 889,86	1 488 889,86	1 488 889,86
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 846 046,92		2 818 790,89	2 818 790,89	2 818 790,89
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	31 473,00		31 473,00	31 473,00	31 473,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 877 519,92		2 850 263,89	2 850 263,89	2 850 263,89

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	3 641 101,52	0,00	4 339 153,75	4 339 153,75	4 339 153,75
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					4 339 153,75

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

2 850 263,89

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 086 900,00		1 086 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 113 400,00		1 113 400,00
014	Atténuations de produits	95 000,00		95 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	263 560,00		263 560,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	31 473,00	31 473,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 818 790,89	2 818 790,89
Dépenses de fonctionnement – Total		2 660 360,00	2 850 263,89	5 510 623,89

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 510 623,89
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	325 000,00	0,00	325 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	50 000,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	782 000,00	0,00	782 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 278 279,89	0,00	2 278 279,89
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 455 279,89	0,00	3 455 279,89

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	883 873,86
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 339 153,75
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	163 000,00		163 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 261 679,00		2 261 679,00
74	Dotations et participations	569 601,00		569 601,00
75	Autres produits de gestion courante	188 000,00	0,00	188 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 187 280,00	0,00	3 187 280,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 323 343,89
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 510 623,89
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	143 516,00	0,00	143 516,00
13	Subventions d'investissement	461 500,00	0,00	461 500,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		31 473,00	31 473,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		2 818 790,89	2 818 790,89
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		605 016,00	2 850 263,89	3 455 279,89

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	883 873,86
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 339 153,75
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 059 900,00	1 086 900,00	1 086 900,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	85 000,00	80 000,00	80 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60612	Energie - Electricité	130 000,00	200 000,00	200 000,00
60621	Combustibles	55 000,00	35 000,00	35 000,00
60622	Carburants	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	8 000,00	8 000,00	8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	21 000,00	21 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	9 500,00	9 000,00	9 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6067	Fournitures scolaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	35 000,00	37 000,00	37 000,00
6132	Locations immobilières	40 000,00	30 000,00	30 000,00
6135	Locations mobilières	14 000,00	14 000,00	14 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	110 000,00	100 000,00	100 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	200 000,00	200 000,00	200 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	30 000,00	30 000,00
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6168	Autres primes d'assurance	28 500,00	23 000,00	23 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6237	Publications	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6247	Transports collectifs	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	500,00	500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6284	Redevances pour services rendus	4 000,00	2 000,00	2 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	6 400,00	6 400,00	6 400,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	26 000,00	26 000,00	26 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 500,00	1 500,00	1 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 104 400,00	1 113 400,00	1 113 400,00
6218	Autre personnel extérieur	110 000,00	122 000,00	122 000,00
6331	Versement mobilité	6 000,00	8 000,00	8 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 800,00	1 800,00
6411	Personnel titulaire	545 500,00	460 000,00	460 000,00
6413	Personnel non titulaire	130 000,00	150 000,00	150 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	120 000,00	117 000,00	117 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	125 000,00	150 000,00	150 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00	40 000,00	40 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 700,00	2 400,00	2 400,00
64731	Allocations chômage versées directement	23 000,00	35 000,00	35 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 200,00	3 400,00	3 400,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 000,00	6 200,00	6 200,00
6488	Autres charges	0,00	1 100,00	1 100,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	95 000,00	95 000,00
73916	Prél / contrib redressement fin. publiques	5 000,00	5 000,00	5 000,00
739223	Fonds péréquation ressource com. et intercom	95 000,00	90 000,00	90 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	273 600,00	263 560,00	263 560,00
6531	Indemnités	75 000,00	60 000,00	60 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	2 600,00	2 600,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	6 000,00	6 000,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	500,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	54 000,00	54 310,00	54 310,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65548	Autres contributions	3 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	100,00	100,00	100,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	40 000,00	40 000,00	40 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	30 000,00	33 000,00	33 000,00
65888	Autres	15 000,00	15 050,00	15 050,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 537 900,00	2 558 860,00	2 558 860,00
66	Charges financières (b)	115 000,00	100 000,00	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	115 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 654 400,00	2 660 360,00	2 660 360,00
023	Virement à la section d'investissement	2 846 046,92	2 818 790,89	2 818 790,89
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	31 473,00	31 473,00	31 473,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	31 473,00	31 473,00	31 473,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 877 519,92	2 850 263,89	2 850 263,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 877 519,92	2 850 263,89	2 850 263,89
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 531 919,92	5 510 623,89	5 510 623,89

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 510 623,89
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	188 500,00	163 000,00	163 000,00
7022	Coupes de bois	5 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 500,00	2 000,00	2 000,00
7066	Redevances services à caractère social	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	140 000,00	120 000,00	120 000,00
73	Impôts et taxes	2 320 433,00	2 261 679,00	2 261 679,00
73111	Impôts directs locaux	680 000,00	625 246,00	625 246,00
73211	Attribution de compensation	1 031 289,00	1 031 289,00	1 031 289,00
73221	FNGIR	520 144,00	520 144,00	520 144,00
73224	Fonds départ DMT0 pour com de - 5000 hab	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	19 000,00	20 000,00	20 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	40 000,00	35 000,00	35 000,00
74	Dotations et participations	487 406,00	569 601,00	569 601,00
74121	Dotation de solidarité rurale	30 000,00	35 000,00	35 000,00
744	FCTVA	22 873,00	5 097,00	5 097,00
74718	Autres participations Etat	120 000,00	120 000,00	120 000,00
7473	Participat° Départements	1 220,00	1 220,00	1 220,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	276 313,00	270 801,00	270 801,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	20 000,00	18 000,00	18 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 000,00	79 525,00	79 525,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	12 000,00	9 958,00	9 958,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	203 000,00	188 000,00	188 000,00
752	Revenus des immeubles	195 000,00	180 000,00	180 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	8 000,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 201 339,00	3 187 280,00	3 187 280,00
76	Produits financiers (b)	100,00	0,00	0,00
7688	Autres	100,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 500,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 500,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 203 939,00	3 187 280,00	3 187 280,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 203 939,00	3 187 280,00	3 187 280,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 323 343,89
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 510 623,89
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0 00	0 00	0 00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	9 827,92	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions, droits similaires	9 827,92	30 000,00	30 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0 00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	20 000,00	20 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	20 000,00	0 00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	376 400,00	782 000,00	782 000,00
21318	Autres bâtiments publics	45 000,00	15 000,00	15 000,00
2135	Installations générales, agencements	30 000,00	35 000,00	35 000,00
2138	Autres constructions	150 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	170 000,00	170 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	75 000,00	75 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	12 500,00	12 500,00
2181	Installat° générales, agencements	10 000,00	148 000,00	148 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	31 500,00	31 500,00
2184	Mobilier	35 900,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	105 500,00	290 000,00	290 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0 00	0 00	0 00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 524 040,00	2 278 279,89	2 278 279,89
2313	Constructions	2 491 900,00	2 278 279,89	2 278 279,89
2315	Installat°, matériel et outillage techni	32 140,00	0 00	0 00
Total des dépenses d'équipement		2 930 267,92	3 130 279,89	3 130 279,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 00	0 00	0 00
13	Subventions d'investissement	0 00	0 00	0 00
16	Emprunts et dettes assimilées	310 000,00	325 000,00	325 000,00
1641	Emprunts en euros	310 000,00	325 000,00	325 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0 00	0 00	0 00
26	Participat° et créances rattachées	0 00	0 00	0 00
27	Autres immobilisations financières	0 00	0 00	0 00
020	Dépenses imprévues	0 00	0 00	0 00
Total des dépenses financières		310 000,00	325 000,00	325 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0 00	0 00	0 00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 240 267,92	3 455 279,89	3 455 279,89
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0 00	0 00	0 00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0 00	0 00	0 00
	Charges transférées (9)	0 00	0 00	0 00
041	Opérations patrimoniales (10)	0 00	0 00	0 00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0 00	0 00	0 00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 240 267,92	3 455 279,89	3 455 279,89

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	883 873,86
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 339 153,75
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	217 400,00	461 500,00	461 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	30 000,00	211 000,00	211 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	55 000,00	97 500,00	97 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	76 000,00	120 000,00	120 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	56 400,00	33 000,00	33 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		217 400,00	461 500,00	461 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	546 181,60	1 027 389,86	1 027 389,86
10222	FCTVA	125 348,00	120 000,00	120 000,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	23 516,00	23 516,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 833,60	883 873,86	883 873,86
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		546 181,60	1 027 389,86	1 027 389,86
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		763 581,60	1 488 889,86	1 488 889,86
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 846 046,92	2 818 790,89	2 818 790,89
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	31 473,00	31 473,00	31 473,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	31 473,00	31 473,00	31 473,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 877 519,92	2 850 263,89	2 850 263,89
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 877 519,92	2 850 263,89	2 850 263,89
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 641 101,52	4 339 153,75	4 339 153,75

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 339 153,75
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890X 071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'ordinaire du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								ON	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 140 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 140 000,00									
	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014	1 475 000,00	V		3,400	1,994		A	X Echéance constante		A-1
	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	12/12/2016	01/02/2017	01/05/2017	1 800 000,00	F		1,290	1,300		T	X Echéance constante		A-1
	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	01/07/2013	01/12/2013	01/01/2014	900 000,00	F		3,400	3,443		T	X Echéance constante		A-1
	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	15/02/2008	15/02/2008	15/03/2008	1 965 000,00	F		4,950	5,083		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								O/N	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 140 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		IV
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)		A2.2

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 812 881,48					327 109,96	100 142,15	0,00	48 560,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 812 881,48					327 109,96	100 142,15	0,00	48 560,02
		0,00	A-1	1 196 385,98	17,00	V		1,994	48 495,27	40 677,12	0,00	39 028,28
		0,00	A-1	1 496 841,50	16,08	F		1,300	83 345,77	18 907,15	0,00	3 039,01
		0,00	A-1	739 125,00	16,75	F		3,443	31 333,12	24 733,56	0,00	6 016,23
		0,00	A-1	380 529,00	2,17	F		5 093	163 935,80	15 824,32	0,00	476,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
		0,00		3 812 881,48					327 109,96	100 142,15	0,00
TOTAL GÉNÉRAL											48 560,02

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter la colonne « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX										IV
A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)										A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiaires	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation françaises ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 812 881,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cagé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		325 000,00	I 325 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		325 000,00	325 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	325 000,00	325 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	325 000,00	0,00	883 873,86	1 208 873,86

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 993 779,89	III 2 993 779,89
Ressources propres externes de l'année (a)		143 516,00	143 516,00
10222	FCTVA	120 000,00	120 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	23 516,00	23 516,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 850 263,89	2 850 263,89
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	31 473,00	31 473,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 818 790,89	2 818 790,89

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 993 779,89	0,00	0,00	883 873,86	3 877 653,75

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 208 873,86
Ressources propres disponibles	IV 3 877 653,75
Solde	V = IV – II (6) 2 668 779,89

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	IV
	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,38	4,38	4,38	1,00	5,38
Adjoint administratif	C	1,00	0,38	1,38	1,38	0,00	1,38
Adjoint administratif ppal 1ere classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargée de communication	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,90	3,90	3,90	0,00	3,90
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	0,00	0,90	0,90	0,90	0,00	0,90
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		3,00	3,00	6,00	6,00	6,59	12,59
ATSEM	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,28	0,28
Adjoint technique	C	0,00	3,00	3,00	3,00	0,91	3,91
Agent social	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Animatrice RAM	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,40	0,40
Auxiliaire de puériculture ppal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Auxiliaire de soins ppal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educatrice jeunes enfants 2eme classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Puéricultrice classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,73	0,73	0,73	0,84	1,57
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,84	0,84
Assistante de conservation	C	0,00	0,73	0,73	0,73	0,00	0,73
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	5,01	15,01	15,01	8,43	23,44

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM	C	MS		0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	CULT	354	0,00	A	A
Adjoint technique	C	MS	354	0,00	A	CDD
Agent social	C	MS	351	0,00	A	CDD
Agent social	C	MS	354	0,00	A	A
Agent social	C	MS	353	0,00	A	CDD
Animatrice RAM	C	MS	523	0,00	A	CDD
Auxiliaire de puériculture ppal 2eme classe	C	MS	353	0,00	A	CDD
Chargée de communication	C	ADM	379	0,00	A	CDD
Educatrice jeunes enfants 2eme classe	C	MS	404	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-1 : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-2 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-2-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
3-2-1-1 : absence temporaire d'un emploi.
3-2-2 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-2-3 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements communaux composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-1 : emplois à temps complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements communaux composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements communaux de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-5 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	2 668 000,00	1,00	30,20	0,00	805 736,00	0,00
TFPNB	32 800,00	1,00	98,28	0,00	32 236,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 700 800,00	0,00			837 972,00	0,00

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18 (1 pourvu)

VOTES :

Pour 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire (1),

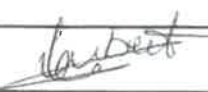
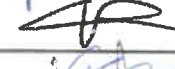
A Goncelin, le 07/04/2021

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Goncelin, le 07/04/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Christelle JOUBERT, Conseillère Municipale	
Claire CARELLA, 4ème Adjointe	
Elisabeth BURDIN, Conseillère Municipale	Evasee
Eméric DURAND, Conseiller Municipal	
Eric SORNAY, Conseiller Municipal	
Françoise MIDALI, Maire	
Frédéric GLAREY, 1er Adjoint	
Frédéric VIGOURT, Conseiller Municipal	
Guillaume CORNU, Conseiller Municipal	
Jacques RABIET, 5ème Adjoint	
Jean CAMEL, Conseiller Municipal	
Marie-Christine COUIC, Conseillère Municipale	pouvoir G. Cornu
Martine BRUNET-MANQUAT, 2ème Adjointe	
Odile NUCCI, Conseillère Municipale	
Philippe HENRY, 3ème Adjoint	
Pierre BRIAND, Conseiller Municipal	
Sandrine PERDRIX, Conseillère Municipale	
Sandrine ZIEGELMEYER, Conseillère Municipale	
Tiffany CRINIÈRE, Conseillère Municipale	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Goncelin, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.